

ans de François Joseph huguenotte âgé de vingt neuf ans, des deux
Cultivateurs domiciliés à Solemont, et ont les déclarant et finissant signés
avec nous le présent acte de naissance après qu'il leurs en a été fait
lecture, la déclarant et finissant au nom de son épouse et finissant
signés

28. Le dix huit cent vingt huit Le sept du mois de juin à deux
heures après midi, pardevant nous Pierre François Roch maire et officier
de l'état civil de la commune de Solemont, Canton de poudelonde,
département du Doubs, Et Compars Jean Antoine Louis âgé de quarante
six ans Cultivateur domicilié à Solemont, lequel nous a présenté un
enfant du sexe féminin de le sept du présent mois à quatre
heurs du matin de lui déclarant, et de Jeanne Elise Marie son
épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie
Joseph Ambroise. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de François
Joseph Ambroise Coûte âgé de quarante cinq ans et de François Joseph
huguenotte âgé de vingt neuf ans, les deux Cultivateurs domiciliés à
Solemont, et ont les père et finissant signés avec nous le présent acte
de naissance, après qu'il leurs en a été fait lecture.

P. Roch
F. Huguenotte
F. Coûte

29. Le dix huit cent vingt huit Le six du mois de juin à
quatre heures après midi, pardevant nous Pierre François Roch maire
et officier de l'état civil de la commune de Solemont, Canton de
poudelonde, département du Doubs, Et Compars Jean Baptiste Bruneau
âgé de quarante cinq ans, Cultivateur domicilié à Solemont, lequel nous
a présenté un enfant du sexe masculin né le quinze en mois de juin
à un heure du matin, de lui déclarant et de Marie Elsie Brilleau son
épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de François
Joseph. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de François
Joseph Ambroise Coûte âgé de quarante cinq ans, et de François Joseph
huguenotte âgé de vingt neuf ans, les deux Cultivateurs domiciliés à Solemont
et ont les père et finissant signés avec nous le présent acte de naissance
après qu'il leurs en a été fait lecture.

J. B. Bruneau

30. Le dix huit cent vingt huit Le six du mois d'août à deux heures
du matin, pardevant nous Pierre François Roch maire et officier de l'état
civil de la commune de Solemont, Canton de poudelonde, département
du Doubs, Et Compars Charles Ambroise Coûte âgé de quarante six ans
Cultivateur domicilié à Solemont, lequel nous a présenté un enfant du sexe
féminin né le cinq du présent mois à six heures du matin de lui déclarant
et de Célestine Mayeux son épouse âgée de quarante ans, et auquel il a déclaré
vouloir donner les prénoms de Elise Marie. Lesdites déclaration et présentation

fait en présence de François Joseph Ambroise
Coûte âgé de quarante six ans et de François
Joseph huguenotte âgé de vingt neuf ans, les deux
Cultivateurs domiciliés à Solemont, et ont les père et
finissant signés avec nous le présent acte de naissance
après qu'il leurs en a été fait lecture.

P. Roch
F. Huguenotte
F. Coûte

31. Le dix huit cent vingt huit Le dix huit du mois de
novembre à huit heures du matin, pardevant nous Pierre François
Roch maire et officier de l'état civil de la commune de Solemont
Canton de poudelonde, département du Doubs, Et Compars Jean
Théodore Brilleau âgé de trente quatre ans Cultivateur domicilié
à Solemont, lequel nous a présenté un enfant du sexe
féminin né le dix huit du présent mois à quatre heures du
matin de lui déclarant et de Marie Joseph Jeanne son
épouse âgée de trente ans Cultivateur audit Solemont, et au
quel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Justine
Josephine. Lesdites déclaration et présentation faites en présence
de François Joseph Ambroise Coûte âgé de quarante cinq ans et
de François Joseph huguenotte âgé de vingt neuf ans, les deux
Cultivateurs domiciliés à Solemont, et ont les père et finissant signés
avec nous le présent acte de naissance après qu'il leurs
en a été fait lecture.

F. Huguenotte
F. Coûte
J. T. Brilleau

32. Le dix huit cent vingt huit Le deux du mois de décembre
à dix heures du matin, pardevant nous Pierre François Roch
maire et officier de l'état civil de la commune de Solemont
Canton de poudelonde, département du Doubs, Et Compars Jean
Théodore Brilleau âgé de trente deux ans Cultivateur domicilié
à Solemont, lequel nous a présenté un enfant du sexe
masculin né le premier du présent mois à six heures après
midi de lui déclarant et de Marguerite Hersch dit Brilleau
son épouse âgée de trente ans Cultivateur audit Solemont
et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de François
Xavier Auguste. Lesdites déclaration et présentation faites en présence
de François Joseph Ambroise Coûte âgé de quarante cinq ans et de
François Joseph huguenotte âgé de vingt neuf ans les deux Cultivateurs
domiciliés à Solemont, et ont les père et finissant signés avec
nous le présent acte de naissance après qu'il leurs en a été fait
lecture.

F. Huguenotte
F. Coûte
J. T. Brilleau